



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat Général
Service du pilotage et de l'évolution des services
Sous-direction de l'innovation pédagogique et collaborative | iPEC



21 JANVIER 2022
WEBINAIRE COLLABORATIF

COMMENT ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 POUR RÉPONDRE À L'URGENCE CLIMATIQUE ET À L'ACCORD DE PARIS ?

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET),
COMMENT S'ENGAGER DANS LA DÉMARCHE, COMMENT RESTER MOBILISÉ(S) ?

Les PCAET, des outils pour une mise en œuvre opérationnelle, transversale et cohérente des politiques publiques en faveur du climat à l'échelle inter-communale.



Les objectifs du cycle Défi Climat : vous apporter des connaissances actualisées sur le climat, les politiques publiques, leurs mises en œuvre et leurs résultats ainsi que vous donner des moyens d'agir.

Le cycle Défi Climat est organisé par
la Fabrique d'Innovation pour les Transitions
avec la Direction Générale de l'Énergie et du Climat
et le Centre national de la fonction publique territoriale



PRÉAMBULE

La lutte contre le changement climatique est au cœur des politiques publiques, articulante différentes échelles de gouvernance et mobilisant des acteurs variés. En tant qu'acteurs majeurs, les collectivités locales ont besoin d'outils et de méthodes pour une action publique plus performante.

La DGEC, associée au CNFPT, propose des témoignages et des ateliers collaboratifs pour présenter un outil opérationnel et mobilisateur des territoires, le Plan Climat Air Énergie Territorial, dit PCAET.

Pourquoi un PCAET ?

Le PCAET est le document de référence, opérationnel et de coordination des sujets Climat-Air-Énergie et de la transition énergétique pour l'ensemble des parties prenantes d'un territoire intercommunal.

Il porte une vision intégrée des enjeux d'atténuation et d'adaptation du changement climatique, de préservation et de renforcement des puits de carbone, de développement des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation énergétique et de lutte contre la pollution de l'air sur le territoire.

L'élaboration d'un PCAET est une démarche qui a été rendue obligatoire pour près de 760 collectivités.

Comment se lancer, mobiliser les acteurs du territoire et rester engagé sur la durée ?

Ce volet du Cycle Défi Climat vous propose de répondre à ces questions et aux vôtres pour faciliter le développement des PCAET.

Ressources

Une bibliothèque interactive est consultable à tout moment, elle vous apporte des références bibliographiques, des outils et présente quelques acteurs mobilisables :
<https://padlet.com/IPEC/px73e4z86z0e0bo8>

Une planification intégrée de plusieurs politiques publiques

On estime que 4/5ème des orientations de la stratégie nationale bas-carbone nécessitent une action au niveau local pour leur pleine mise en oeuvre.

La mise en oeuvre de la transition énergétique repose donc sur un bouquet diversifié et complémentaire de politiques publiques aux niveaux national et local, et d'initiatives individuelles.

La lutte contre le changement climatique est un enjeu transversal qui irrigue l'ensemble des politiques publiques sectorielles, de la production d'énergie, aux bâtiments et aux transports en passant par l'agriculture et l'alimentation. Ces différentes politiques peuvent être mobilisées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire, augmenter le potentiel de stockage de carbone dans les sols et la biomasse ou adapter le territoire aux effets attendus du changement climatique.

Par exemple, les politiques d'urbanisme doivent adapter l'aménagement du territoire aux conséquences du changement climatique, en ayant un usage économe des ressources, en réduisant l'artificialisation des terres, en rationalisant les besoins en mobilité, en améliorant la performance énergétique du patrimoine bâti ou encore en facilitant le développement des énergies renouvelables.

Élus, agents des collectivités et des services de l'État venez découvrir les leviers proposés par différents acteurs pour faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre des PCAET.

PROGRAMME

VENDREDI 21 JANVIER 2022

9 H 00

Accueil

Introduction par le Département de lutte contre l'effet de Serre de la Direction générale de l'énergie et du climat et le CNFPT

9 H 15

« Mise en place d'un PCAET : opportunités et obstacles »

Temps collectif et interactif

9 H 25

« Un PCAET, comment le mener à bien, ensemble ? »

Témoignage du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Pays Portes de Gascogne, sur son rôle pour embarquer les EPCI dans les démarche PCAET.

9 H 55

« Quels moyens mobilisables pour le climat dans une collectivité ? »

Témoignage : l'évaluation climat des budgets des collectivités territoriales, une méthodologie gratuite d'I4CE - Institut for Climate economy / Institut de l'économie du climat - pour évaluer un budget local sous le prisme des enjeux climatiques.

10 H 20

« Comment avancer et rester engagé(s) ? »

*Ateliers en petits groupes au choix.
Si vous avez un sujet, une question ou un exemple à proposer, contactez-nous !*

A/ Accélérateur de projet : "Je suis enlisé(e) dans ma démarche, comment en sortir ? "
Soutenir un participant en intelligence collective
3 ateliers proposés par le CNFPT et l'IPEC

B/ "Comment aller plus loin dans ma démarche territoriale de transition écologique ?
2 ateliers proposés par l'ADEME avec des témoignages de Grand Montauban
Communauté d'Agglomération et de l'Établissement public territorial Plaine commune

C/ Cadre réglementaire des PCAET : les réponses à vos questions.
Un atelier proposé par la DGEC

D/ Volet Adaptation : comment s'y prendre et rester mobilisé(s) ?
Un atelier proposé par l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique

11 H 20

Pause

11 H 30

« Comment avancer tous ensemble et rester mobilisé(s) ? »

Temps collectif et interactif pour relever le défi des PCAET !
Proposez et partagez les pistes de solutions, notamment celles trouvées dans les ateliers, face aux obstacles listés en début de matinée
Puis restitution des ateliers

11 H 50

« D'autres rendez-vous à venir ... »

Conclusion par l'IPEC et le CNFPT

12 H 00

Fin

LE CNFPT

Le centre national de la fonction publique territoriale accompagne les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leur politique de transition écologique, et notamment leur démarche de planification des actions climat, air, énergie avec les acteurs locaux.



L'offre de service du CNFPT s'appuie sur des modules de formation focalisés sur l'élaboration et le suivi des PCAET, des rencontres organisées régulièrement sur le sujet, et une plateforme d'échanges sous forme d'e-communauté dédiée aux agents territoriaux en charge des questions "énergie-climat".

Renseignements complémentaires sur le site du CNFPT: www.cnfpt.fr

PCAET - INFOS CLÉS

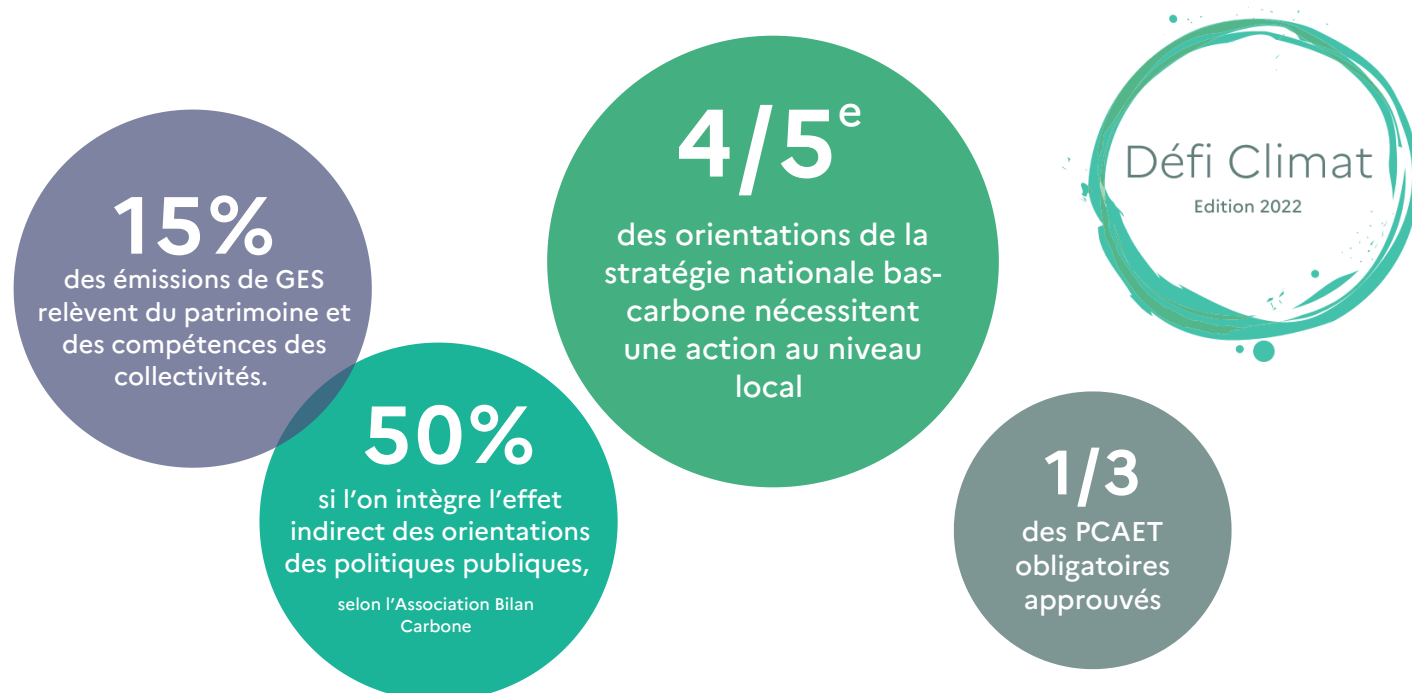
Le plan climat air énergie territorial (PCAET) est défini à l'article L. 229-26 du code de l'environnement. Tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants existants au 1er janvier 2017 (ou dans un délai de deux ans à compter de leur création ou de la date à laquelle ils dépassent le seuil de 20 000 habitants) doivent en élaborer un.

En dessous de 20 000 habitants, des PCAET volontaires peuvent être élaborés.

L'échelon intercommunal « coordinateur de la transition énergétique »

Lorsqu'ils ont adopté leur PCAET, les établissements publics de coopération intercommunale sont les coordinateurs de la transition énergétique. Ils animent sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du plan climat-air-énergie territorial et avec le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, ou le schéma régional en tenant lieu, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire.

Plus d'informations sur www.ecologie.gouv.fr/action-des-territoires-transition-energetique



Inscriptions sur le catalogue de l'IPEC

<https://catalogue.ipec.developpement-durable.gouv.fr/>

Renseignements

elodie.texier-pauton@developpement-durable.gouv.fr

Ministère de la Transition écologique

Secrétariat général

Service du pilotage et de l'évolution des services

sous-direction de l'innovation pédagogique et collaborative

<http://www.ipec.developpement-durable.gouv.fr>

Tel. 01 40 81 95 57